



Compte rendu visioconférence DGFIP du 7 décembre 2021

Propos de la direction générale :

Le nombre de cas COVID à la DGFIP est de 300 par semaine et les agents en quatorzaine sont plus de 320 au 2 décembre.

Un message aux agents sera envoyé demain : rappel des gestes barrière, aération des salles et nettoyage des locaux doivent être au niveau des pics des crises.

Les mesures d'ASA restent inchangées, toutes les facilités sont remises en avant, de même que les capacités d'horaires décalés.

Trois points sont d'actualité : jauge des réunions administratives, réunions festives, télétravail

Réunions administratives : pas de nouvelle jauge. Il n'y a pas d'interdiction de réunions en présentiel ni d'arrêt des vérifications, mais il faut faire preuve de bon sens pour éviter les réunions trop nombreuses : le mixte (présentiel et à distance) est à privilégier.

Réunions conviviales interdites : mêmes si elles peuvent ne pas réunir plus de personnes que les réunions professionnelles, elles génèrent beaucoup de contacts sans masques : donc ce n'est pas soutenable.

Télétravail : ligne de crête compliquée. Nous ne sommes pas encore en mode crise ou l'on force le télétravail. Nous restons sur la même logique de volontariat poussé avec 2 cas :

— ceux qui sont déjà en mode télétravail pérenne : les inciter à passer à 3 jours, sans avoir besoin de modifier le contrat. En résumé : utiliser à plein les jours, sauf si cela n'est pas possible pour des raisons de service, (par exemple activité non télétravaillable)

— ceux qui ne sont pas en télétravail pérenne : ils auront moins envie... mais si c'est le chef de service qui refusait il faudra trouver une solution. Si c'est une réticence des agents, nous les inciterons à faire au moins 1 jour.

Il y aura un monitoring un peu plus serré pour les remontées sur le télétravail. En fonction de la capacité des mesures actuelles à freiner ou pas la pandémie, d'autres mesures pourraient être prises dès la semaine prochaine, mais la rapidité des messages doit permettre de monter très vite, pour sauvegarder les fêtes de fin d'année.

Intervention de la CGT :

Télétravail : ceux qui sont en jours flottants sont-ils comptés dans le contingent ? Nous estimons que cela serait plus facile de laisser passer à 4 jours ceux qui sont déjà en télétravail et qui le souhaitent. Ils seraient tout de suite moins nombreux dans les bureaux. Nous demandons à élargir le protocole au-delà de 3 jours, là où les agents sont volontaires.

Absence de port du masque par les encadrants : nous avons des retours de cas où les collègues sont nombreux dans le même bureau (plateau) et certains agents et encadrants ne portent pas les masques. Ce n'est pas aux agents de rappeler les consignes mais aux encadrants d'être exemplaires.

Les seuls collègues qui portent le masque se sentent isolés et en insécurité à cause de tels comportements.

Écoles : distanciation impossible à respecter dans certains établissements (cf le CHSCT du Rhône).
Demi-jauges possibles ?

Les blocs fonctionnels commencent en décembre : brassage des élèves et retour en présentiel de collègues vulnérables le 14 décembre. Est-ce raisonnable ?

Agents du SDNC : le PASS sanitaire est demandé aux géomètres.

Questions diverses :

Avez-vous connaissance du courrier du maire de Longwy sur la souffrance au travail des agents ? Le problème sur ce site dure depuis quelques semaines sans trouver de solution. (CHS-CT en alerte)

La CGT n'a pas eu de réponse au mail concernant les listes d'aptitudes en Gironde (33) au regard de l'égalité Femme/Homme.

Réponses du directeur général :

Les questions diverses seront traitées spécifiquement.

Il y a la philosophie du gouvernement : essayer de vivre le plus normalement possible tout en protégeant : ajustement au fur et à mesure. Le 26/11 nous avons commencé à remettre un peu de pression.

Le 3 jours de télétravail visent à consolider un mode de fonctionnement sur la durée qui n'éclate pas les collectifs, c'est pour cela que le gouvernement s'est arrêté à ce stade, car il est compliqué de revenir en arrière y compris dans le secteur privé.

L'augmentation massive des cas de COVID joue psychologiquement sur les gens et à l'effet de presser un peu collectivement et individuellement.

Il n'est pas possible de neutraliser les jours flottants, mais il faut activer tous les jours possibles

Rappel des gestes barrières y compris pour l'encadrement.

Dans les écoles : sur le retour des stagiaires en présentiel, on verra s'il y a des aménagements en regardant ce qui se fait dans les autres écoles et l'enseignement supérieur. Pour le moment, c'est l'application des règles interministérielles : pas de jauge différente parce qu'il n'y a pas de préconisations dans les autres écoles de service public.

La restauration : retour des quinconces...

Pour la convivialité : possibilité de dérogation à voir avec le secrétariat général, mais pour l'instant l'arbre de Noël n'est pas maintenu en l'état.

CGT :

Ceux qui n'ont pas de protocole peuvent télétravailler comme ils veulent, mais ceux qui ont un protocole subiront des contraintes de jours dans la mesure où les jours flottants ne sont pas neutralisés ! Si on incite au télétravail on prend toutes les mesures nécessaires.

Conclusion du directeur général :

Les vagues se fichent des frontières et des mesures de protection. On ne sait pas les contenir, même si la mortalité et les hospitalisations sont moins nombreuses. On va regarder le sujet des écoles...

Il faut apprendre à vivre avec le virus le plus normalement possible. Cela peut changer dans les prochains jours. Il faut faire en sorte que les consignes gouvernementales soient mises en œuvre le plus rapidement possible dans nos services.